

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
DEUXIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
(2012-2013)
LE 11 SEPTEMBRE 2012**

01.00 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 heures, la séance est ouverte par Madame Diane Soucy, présidente du comité exécutif.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 11 SEPTEMBRE 2012 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME DIANE SOUCY, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Lise Beauchamp-Brisson (18)
Marie-Louise Kerneïs (7)
Françoise Théoret (5)

MM. les commissaires

Claude Deschênes (13)
Marcel Gélinas (3)
Alain Lemieux (21)

Tous commissaires formant quorum.

ET :

Le commissaire représentant du comité de parents

M. Marc Viau, niveau secondaire

AINSI QUE :

M^{mes} Michelle Fournier, directrice générale
Louise Beaupré, directrice générale adjointe
MM. André Guérard, directeur général adjoint
François Jannelle, directeur général adjoint
M^e Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

M^{me} Germen Brière, directrice du Service des ressources financières
MM. Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information et des communications
Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

ÉTAIT ABSENT

M. Richard Pilote, commissaire représentant du comité de parents, niveau primaire

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

C.E.- 03311-09-12 04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Françoise Théoret, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2012

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

09.01 Liste des comptes – Validation

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

13.01 Adjudication des contrats de transport de type berline ou familial

13.02 Transfert de propriétaire d'un contrat de transport scolaire

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

Rien à signaler.

C.E.- 03312-09-12 06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2012

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2012.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2012 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

09.01 LISTE DES COMPTES – Validation

Madame Germain Brière, directrice du Service des ressources financières, confirme ne pas avoir eu de questions relativement aux comptes payés pour la période commençant le 22 août 2012 et se terminant le 4 septembre 2012.

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

C.E.- 03313-09-12

13.01a ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT DE TYPE BERLINE OU FAMILIAL – AUTOBUS BROUSSEAU & FILS LTÉE

- | | |
|-------------|---|
| CONSIDÉRANT | la Loi sur l'instruction publique; |
| CONSIDÉRANT | la réglementation sur le transport scolaire; |
| CONSIDÉRANT | les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant; |
| CONSIDÉRANT | la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du Service du transport de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries; |
| CONSIDÉRANT | la présentation au comité consultatif du transport le 20 janvier 2012 au sujet de l'état de situation des contrats de transport; |
| CONSIDÉRANT | la présentation à la séance plénière du 5 juin 2012 au sujet de l'état de situation des négociations; |
| CONSIDÉRANT | la recommandation du comité consultatif du transport du 14 juin 2012 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et quant à la procédure d'octroi des contrats; |
| CONSIDÉRANT | la présentation à la séance plénière du 26 juin 2012 au sujet du renouvellement des contrats de transport scolaire; |
| CONSIDÉRANT | la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire. |

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire d'élèves à la firme **AUTOBUS BROUSSEAU & FILS LTÉE**, à raison de six (6) véhicules au montant de vingt-sept mille cinq cents dollars (27 500 \$) par véhicule pour cent dix (110) kilomètres par jour pour cent quatre-vingts (180) jours. Contrat valable pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2017.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03314-09-12

13.01b ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT DE TYPE BERLINE OU FAMILIAL – AUTOBUS DUFRESNE INC.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du Service du transport de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport le 20 janvier 2012 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 5 juin 2012 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 14 juin 2012 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 26 juin 2012 au sujet du renouvellement des contrats de transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire d'élèves à la firme **AUTOBUS DUFRESNE INC.**, à raison de cinq (5) véhicules au montant de vingt-sept mille cinq cents dollars (27 500 \$) par véhicule pour cent dix (110) kilomètres par jour pour cent quatre-vingts (180) jours. Contrat valable pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2017.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03315-09-12

13.01c ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT DE TYPE BERLINE OU FAMILIAL – AUTOBUS ST-MICHEL INC.

- CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;
- CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;
- CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;
- CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du Service du transport de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;
- CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport le 20 janvier 2012 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;
- CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 5 juin 2012 au sujet de l'état de situation des négociations;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 14 juin 2012 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et quant à la procédure d'octroi des contrats;
- CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 26 juin 2012 au sujet du renouvellement des contrats de transport scolaire;
- CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire d'élèves à la firme **AUTOBUS ST-MICHEL INC.** à raison de sept (7) véhicules au montant de vingt-sept mille cinq cents dollars (27 500 \$) par véhicule pour cent dix (110) kilomètres par jour pour cent quatre-vingts (180) jours. Contrat valable pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2017.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03316-09-12

13.01d ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT DE TYPE BERLINE OU FAMILIAL – BÉLANGER, PIERRE

- CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

- CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;
- CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;
- CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du Service du transport de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;
- CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport le 20 janvier 2012 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;
- CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 5 juin 2012 au sujet de l'état de situation des négociations;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 14 juin 2012 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et quant à la procédure d'octroi des contrats;
- CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 26 juin 2012 au sujet du renouvellement des contrats de transport scolaire;
- CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire d'élèves à la firme **BÉLANGER, PIERRE** à raison d'un (1) véhicule au montant de vingt-sept mille cinq cents dollars (27 500 \$) par véhicule pour cent dix (110) kilomètres par jour pour cent quatre-vingts (180) jours. Contrat valable pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2014.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03317-09-12

13.01e ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT DE TYPE BERLINE OU FAMILIAL – BOILEAU, GINETTE

- CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;
- CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;
- CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

- CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du Service du transport de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;
- CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport le 20 janvier 2012 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;
- CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 5 juin 2012 au sujet de l'état de situation des négociations;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 14 juin 2012 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et quant à la procédure d'octroi des contrats;
- CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 26 juin 2012 au sujet du renouvellement des contrats de transport scolaire;
- CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire d'élèves à la firme **BOILEAU, GINETTE** à raison d'un (1) véhicule au montant de vingt-sept mille cinq cents dollars (27 500 \$) par véhicule pour cent dix (110) kilomètres par jour pour cent quatre-vingts (180) jours. Contrat valable pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2014.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03318-09-12

13.01f ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT DE TYPE BERLINE OU FAMILIAL – BOYER, RÉAL

- CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;
- CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;
- CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;
- CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du Service du transport de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;
- CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport le 20 janvier 2012 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 5 juin 2012 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 14 juin 2012 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 26 juin 2012 au sujet du renouvellement des contrats de transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire d'élèves à la firme **BOYER, RÉAL** à raison de cinq (5) véhicules au montant de vingt-sept mille cinq cents dollars (27 500 \$) par véhicule pour cent dix (110) kilomètres par jour pour cent quatre-vingts (180) jours. Contrat valable pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2017.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03319-09-12

13.01g ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT DE TYPE BERLINE OU FAMILIAL – BURGOYNE, MARIO

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du Service du transport de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport le 20 janvier 2012 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 5 juin 2012 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 14 juin 2012 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 26 juin 2012 au sujet du renouvellement des contrats de transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire d'élèves à la firme **BURGOYNE, MARIO** à raison de dix-huit (18) véhicules au montant de vingt-sept mille cinq cents dollars (27 500 \$) par véhicule pour cent dix (110) kilomètres par jour pour cent quatre-vingts (180) jours. Contrat valable pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2017.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03320-09-12

13.01h ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT DE TYPE BERLINE OU FAMILIAL – CLAUDE LANDRY & FILS INC.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du Service du transport de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport le 20 janvier 2012 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 5 juin 2012 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 14 juin 2012 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 26 juin 2012 au sujet du renouvellement des contrats de transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Deschênes, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire d'élèves à la firme **CLAUDE LANDRY & FILS INC.** à raison de six (6) véhicules au montant de vingt-sept mille cinq cents dollars (27 500 \$) par véhicule pour cent dix (110) kilomètres par jour pour cent quatre-vingts (180) jours. Contrat valable pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2017.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03321-09-12

13.01i ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT DE TYPE BERLINE OU FAMILIAL – D'AMOUR, ROGER

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du Service du transport de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport le 20 janvier 2012 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 5 juin 2012 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 14 juin 2012 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 26 juin 2012 au sujet du renouvellement des contrats de transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire d'élèves à la firme **D'AMOUR, ROGER** à raison de treize (13) véhicules au montant de vingt-sept mille cinq cents dollars (27 500 \$) par véhicule pour cent dix (110) kilomètres par jour pour cent quatre-vingts (180) jours. Contrat valable pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2015.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03322-09-12

13.01j ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT DE TYPE BERLINE OU FAMILIAL – HÉLÈNE BERGERON (9137-6277 QUÉBEC INC.)

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du Service du transport de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport le 20 janvier 2012 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 5 juin 2012 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 14 juin 2012 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 26 juin 2012 au sujet du renouvellement des contrats de transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise Beauchamp-Brisson, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire d'élèves à la firme **HÉLÈNE BERGERON (9137-6277 QUÉBEC INC.)** à raison d'un (1) véhicule au montant de vingt-sept mille cinq cents dollars (27 500 \$) par véhicule pour cent dix (110) kilomètres par jour pour cent quatre-vingts (180) jours. Contrat valable pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2014.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.01k ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT DE TYPE BERLINE OU FAMILIAL – MONGRAIN, SIMONE

- CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;
- CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;
- CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;
- CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du Service du transport de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;
- CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport le 20 janvier 2012 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;
- CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 5 juin 2012 au sujet de l'état de situation des négociations;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 14 juin 2012 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et quant à la procédure d'octroi des contrats;
- CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 26 juin 2012 au sujet du renouvellement des contrats de transport scolaire;
- CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire d'élèves à la firme **MONGRAIN, SIMONE** à raison d'un (1) véhicule au montant de vingt-sept mille cinq cents dollars (27 500 \$) par véhicule pour cent dix (110) kilomètres par jour pour cent quatre-vingts (180) jours. Contrat valable pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2014.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.01l ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT DE TYPE BERLINE OU FAMILIAL – RO-BUS INC.

- CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;
- CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;
- CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'obligation de

renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du Service du transport de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport le 20 janvier 2012 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 5 juin 2012 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 14 juin 2012 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 26 juin 2012 au sujet du renouvellement des contrats de transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Françoise Théoret, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire d'élèves à la firme **RO-BUS INC.** à raison d'un (1) véhicule au montant de vingt-sept mille cinq cents dollars (27 500 \$) par véhicule pour cent dix (110) kilomètres par jour pour cent quatre-vingts (180) jours. Contrat valable pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2017.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03325-09-12

13.01m ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT DE TYPE BERLINE OU FAMILIAL – TRANSBUS

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du Service du transport de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport le 20 janvier 2012 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 5 juin 2012 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 14 juin 2012 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et quant à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 26 juin 2012 au sujet du renouvellement des contrats de transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Françoise Théoret, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire d'élèves à la firme **TRANSBUS** à raison de huit (8) véhicules au montant de vingt-sept mille cinq cents dollars (27 500 \$) par véhicule pour cent dix (110) kilomètres par jour pour cent quatre-vingts (180) jours. Contrat valable pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2017.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03326-09-12

13.02 TRANSFERT DE PROPRIÉTAIRE D'UN CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE – CHANGEMENT DE CONTRÔLE MAJORITAIRE DU CAPITAL-ACTIONS DE LA COMPAGNIE AUTOBUS DUFRESNE INC.

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le 1^{er} août 2012 la compagnie Autobus Dufresne inc. a transféré une partie de son capital-actions à Monsieur Bernard Roy et Madame Johanne Rathel;

CONSIDÉRANT la demande écrite de Monsieur Bernard Roy, datée du 18 juillet 2012;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 44, du contrat de transport scolaire (autobus et minibus) où la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries doit autoriser ce type de transaction;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 8, du contrat de transport scolaire (berlines) où la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries doit autoriser ce type de transaction.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Gélinas, commissaire,

que les membres du comité exécutif autorisent le changement de contrôle majoritaire du capital-actions de la compagnie Autobus

Dufresne inc. à **Monsieur Bernard Roy** et en deuxième rang à **Madame Johanne Rathel**, fiducie familiale Paul Dufresne et fiducie familiale Réjean Dufresne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

C.E.- 03327-09-12 15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 25,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,
que la présente séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

1320 003

\\510-gagnon\cd\$\Textes\Comité exécutif (Procès-verbaux et présences)\2012-2013\2. 11 septembre 2012 - 1320-003.doc